que, que nous trouvons notre force et notre raison d'être. Comprenons ce que tant d'étrangers et beaucoup d'entre nous discernent dans l'admiration, nous avons été capables de grandes choses, et de plus grandes choses encore nous sont possibles, si nous le voulons, quant à l'ordre des valeurs, quant à la vie culturelle, quant à l'organisation sociale et politique, et quant à l'accord avec la nature sans lequel tout le reste peut être anéanti.

Le monde entier commence à se convaincre que, pour survivre, l'homme doit sans tarder prendre en main son avenir. Cela suppose une pleine liberté et un champ d'expérience humaine ample et riche. Or, à l'aube des années soixante-dix, le Canada est assez libre, assez vaste et divers pour que cette démarche d'universel salut s'amorce chez lui. Si nous faisons preuve de constance et de résolution, tel peut être le principe de l'unanimité canadienne. Sachons nous reconnaître au seuil de la grandeur.

Membres de la Chambre des communes

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste des projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné,—Que le discours du trône, que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit pris en considération, plus tard aujourd'hui.

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Liste, en français et en anglais, des mesures auxquelles Son Excellence le Gouverneur général a fait allusion dans le discours du trône. (Document parlementaire n° 283-1/371).

Il est convenu,—Que ladite liste soit imprimée au hansard de ce jour.

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général. M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'honorable Donald Stovel Macdonald, ministre de la Défense nationale, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre des commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre cent quarante-trois des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général Ottawa.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement, la Chambre se réunisse à onze heures du matin le vendredi 9 octobre 1970 et que cette séance ne soit pas ajournée avant que les chefs de tous les partis aient pris la parole à l'occasion du débat sur l'Adresse.

A 11 h. 50 du matin, la séance est suspendue jusqu'à deux heures cet après-midi.

A deux heures de l'après-midi, la Chambre reprend sa séance.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada devant les deux Chambres du Parlement.

M. Trudel, appuyé par M. Douglas (Assiniboia), propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Stanfield, appuyé par M. Ricard.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), à 2 h. 47 de l'après-midi, la Chambre s'a-journe jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial.